

Directive

VARIOLE SIMIENNE (MPOX)

- Directive hors protocole

- Urgence
- Clinique d'urgence mineure
- GMF et cliniques médicales
- Point de service local (PSL) **toutes les sections ne sont pas applicables**

Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

PRÉ TRIAGE/FILTRAGE, ACCUEIL ET TRIAGE

S'assurer de la mise en place des mesures requises pour identifier rapidement un usager pouvant être suspecté de variole simienne (Mpox) du pré-triage/filtrage.

Se référer :

Toujours utiliser la dernière version à jour en ligne : [Outil d'aide à la décision pour les maladies infectieuses lors de l'arrivée des usagers aux services d'urgence \(gouv.qc.ca\)](#)

Triage :

- Effectuer dans une pièce fermée
- Faire porter un masque à l'usager en présence d'autres personnes
- Recouvrir les lésions, si possible
- Aucun délai nécessaire pour le changement d'air de la pièce avant de recevoir un autre usager dans le local
- Le nettoyage/désinfection des high touch est nécessaire avec les surfaces qui ont été en contact avec l'usager et le travailleur de la santé (TdeS)

DÉFINITION DE CAS

CAS SUSPECTÉ

Personne qui présente des lésions cutanées¹ avec au moins un symptôme systémique (fièvre, céphalée, myalgie, arthralgie, dorsalgie ou lymphadénopathies) sans autre cause évidente

OU

Personne qui présente des lésions cutanées génitales, périanales ou orales sans autre cause évidente

CAS PROBABLE

Est un cas suspect qui répond à l'un des critères suivants :

- Exposition significative² avec un cas confirmé de variole simienne dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes (référence cas suspecté)

OU

- Homme ayant eu au moins un contact sexuel avec un autre homme dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes (référence cas suspecté)

OU

¹ Macules, papules, vésicules, pustules, ulcères, lésions croustées.

² Les situations suivantes sont considérées comme des expositions significatives :

- Personne dont la peau ou une muqueuse a été en contact direct avec des :
 - Lésions cutanées
 - Liquides biologiques
 - Surfaces et objets contaminés par les liquides biologiques, incluant les vêtements et la literie

OU

- Contact à moins d'un mètre face à face pendant 3 heures ou plus (cumulatif sur 24 h) sans masque de procédure par le cas et le contact

OU

- Contact avec un animal sauvage mort ou vivant ou un animal de compagnie exotique qui est une espèce endémique d'Afrique centrale ou avoir utilisé un produit dérivé de ces animaux (par exemple, viande de gibier, crèmes, lotions, poudres)

Directive

VARIOLE SIMIENNE (MPOX)

- Urgence
- Clinique d'urgence mineure
- GMF et cliniques médicales
- Point de service local (PSL) **toutes les sections ne sont pas applicables**

- Exposition significative², au cours des 21 jours précédant l'apparition des symptômes (référence cas suspecté), dans un pays où une transmission soutenue de Mpox est documentée
 - Cliquer sur le pays visité avec de valider si présence de Mpox : <https://www.inspq.qc.ca/sante-voyage/guide/pays>

CAS CONFIRMÉ

Détection de l'orthopoxvirus simien par un test de laboratoire approprié

PÉRIODE DE CONTAGIOSITÉ

Du début du prodrome jusqu'à ce que les croûtes soient tombées et qu'une nouvelle peau se soit formée

PÉRIODE D'INCUBATION

Habituellement de 5 à 7 jours, mais peut se prolonger jusqu'à 21 jours

DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Garder la porte et les fenêtres fermées en tout temps
- Faire porter un masque à l'usager en présence d'autres personnes
- Recouvrir les lésions, si possible
- Faire évaluer rapidement par un médecin

Pour toute la durée de la consultation :

Privilégier la pièce ou chambre à pression négative

Si absence : pièce avec porte et fenêtres fermées en tout temps

- Privilégier présence d'une antichambre
- À l'extérieur à la porte de la chambre ou de l'aire de soins :
 - Placer une affichette PA [AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉ](#)
 - Suivre les indications pour mettre l'ÉPI et le retirer
 - Placer l'ÉPI et des lingettes désinfectantes sporicides
 - Placer une poubelle pour jeter l'APR N-95
- À l'intérieur de la chambre ou de l'aire de soins:
 - Prévoir un espace délimité dans la chambre pour le retrait de l'ÉPI
 - Placer un chariot à lingerie souillée et une poubelle
- Informer l'usager de :
 - Porter un masque de procédure en présence d'autres personnes
 - Demeurer dans la pièce fermée pour toute la durée de la consultation

HÉBERGEMENT

1^{er} choix : Pièce individuelle à pression négative

- Privilégier présence d'une antichambre

2^e choix : Pièce individuelle avec porte et fenêtre fermée

Directive

VARIOLE SIMIENNE (MPOX)

- Urgence
- Clinique d'urgence mineure
- GMF et cliniques médicales
- Point de service local (PSL) **toutes les sections ne sont pas applicables**

- Jusqu'à ce que les croûtes soient tombées et qu'une nouvelle peau se soit formée
- OU**
- Jusqu'à exclusion du diagnostic de variole simienne
 - Valider si le diagnostic différentiel ne requière pas aussi des précautions additionnelles

DÉPISTAGE/EXAMEN DIAGNOSTIQUE

AVANT de faire tout prélèvement, avisez la DSPu.

- Poste de garde MADO: 418-666-7000 option 3 puis option 1
- Effectuer le prélèvement selon le manuel du CHU de Québec – Université Laval : <https://acceptmdmz.chudequebec.ca/acceptm/#document/mkpox>.
 - Si laboratoire est directement dans le site, acheminer au laboratoire en main à main

VACCINATION

- Se référer au poste de garde de la DSPu pour les indications et obtenir la vaccination
- **PRATIQUES DE BASE**
 - Aucune précaution additionnelle recommandé pour la vaccination chez personne asymptomatique

GESTION DU MATÉRIEL DE SOINS ET DE SERVICES

- Privilégier l'utilisation du matériel à usage unique donc jetable (ex. : systèmes à succion des sécrétions respiratoires et nasogastriques)
 - Jeter tout le matériel de soins qui n'a pas été utilisé (ex. : gazes stériles) ne pouvant être nettoyer/désinfecter et étant à l'extérieur des armoires ou contenants fermés lors de l'entretien terminal
- Utiliser de matériel réservé à l'usager (exemple : chaise d'aisance, thermomètre, etc.)
 - Garder dans la pièce fermée
 - Nettoyer/désinfecter par le Service d'hygiène et salubrité lors de l'entretien terminal
- Limiter la quantité de matériel qui entre dans la pièce fermée

DÉPLACEMENTS, EXAMENS ET TRAITEMENTS

- Privilégier la réalisation des examens diagnostiques dans la pièce fermée où est l'usager
- Éviter les déplacements de l'usager à l'extérieur de la pièce

EN CAS DE DÉPLACEMENT INÉVITABLE

PA AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES

Avant d'entrer dans la zone usager

- Recouvrir le fauteuil roulant ou la civière d'un drap propre. Si usager est ambulant, privilégier vêtements propres
- Appliquer les PA « À l'entrée »

Avant de quitter la zone usager

- Demander à l'usager d'effectuer l'hygiène des mains
- Demander à l'usager de porter un masque de procédure durant le transport (si toléré)
- Recouvrir l'usager avec le drap si utilisation d'un fauteuil roulant ou civière
- « À la sortie », retirer l'ÉPI

Directive

VARIOLE SIMIENNE (MPOX)

- Urgence
- Clinique d'urgence mineure
- GMF et cliniques médicales
- Point de service local (PSL) **toutes les sections ne sont pas applicables**

Au retour dans la zone usager

- Appliquer les PA « À l'entrée »
- Demander à l'usager d'effectuer l'hygiène des mains
- Disposer du drap, le cas échéant
- [Nettoyer/désinfecter](#) le fauteuil roulant ou la civière à l'aide de peroxyde d'hydrogène
- Appliquer les PA « À la sortie »

Lors d'un transfert vers un autre établissement

- Aviser le transporteur ainsi que le milieu receveur que l'usager requiert des PA
- Lors d'un transfert vers un autre établissement ou installation ou département
 - Aviser la centrale des ambulances ainsi que le milieu receveur que l'usager requiert des PA
- Lors du congé :
 - L'usager doit conserver son masque de procédure jusqu'à sa sortie à l'extérieur de l'installation

GESTION DE LA LITERIE

- Manipuler soigneusement le linge, la literie souillée et les vêtements de l'usager afin d'éviter tout contact avec le matériel infectieux en respectant les PA [AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES](#)
- Éviter de secouer la literie
- Le linge doit être soigneusement placé dans un sac étanche (scellé ou attaché et placé à l'intérieur d'un sac imperméable) ou doublé pour le transport vers la buanderie

PROCHES AIDANTS (PPA) ET VISITEURS

Procéder à l'hygiène des mains en entrant et en sortant de la chambre ou de la pièce

- Appliquer les directives de l'affichette de PA [AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES](#)
 - Expliquer le risque infectieux aux visiteurs/proches-aidants
 - Faire porter un masque de procédure de niveau 3
- Quitter l'installation sans visiter d'autres usagers et éviter les aires communes

DÉSINFECTION DE L'ENVIRONNEMENT/ HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

Entretien terminal

PA [AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES](#)

- Appliquer la procédure désinfection terminale avant le retrait des PA par le Service d'hygiène et salubrité avec un **produit sporicide**
 - Aucun temps d'attente pour changement d'air n'est exigé si absence de pression négative

Pour les milieux sans présence de Service d'hygiène et salubrité :

- Nettoyer/désinfecter, à l'aide de **lingettes sporicides**, tout matériel ou surface ayant été en contact direct ou indirect avec l'usager.
- Se référer au [Procédure relatif à la gestion du matériel non critique](#)

GESTION DES DÉCHETS

- Disposer des déchets selon les catégories habituelles
- Manipuler les déchets et en disposer de manière sécuritaire et en évitant la contamination avec le matériel infectieux

Directive

VARIOLE SIMIENNE (MPOX)

- Urgence
- Clinique d'urgence mineure
- GMF et cliniques médicales
- Point de service local (PSL) **toutes les sections ne sont pas applicables**

Éviter la présence de bénévole considérant les PA [AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES](#)

STAGIAIRES, ÉTUDIANTS ET RÉSIDENTS/EXTERNES

Les soins et les procédures à l'usager doivent être effectués uniquement par du personnel adéquatement qualifié

MANIPULATION DES DÉPOUILLES

- Appliquer les PA [AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES](#) requises dans la pièce fermée
- Appliquer les procédures de l'établissement

DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier
de cette directive est la version à jour.

Page 5 de 5